

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Granulong 88

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Granulong 88
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	DW70-C074-900T-RT56

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produits chimiques de traitement de l'eau Verwendung des Stoffs: Desinfektionsmittel und Algizid für Badewasser in Privatschwimmbäder für berufliche und private Verwender. Art der Zubereitung: Feststoff, Granulat Eigenschaften: Schnell löslich. Zur Stoss- und Dauerchlorung. Geeignet für alle Arten von Wasser. Dosierung: Bei Neufüllung oder Stosschlorung (alle 2-3 Wochen): 50-90 g/10 m ³ Beckenwasser. Laufender Betrieb: alle 2-3 Tage ca. 25 g/10 m ³ Beckenwasser. Bei starkem Badebetrieb und/oder hohen Temperaturen Dosiermengen entsprechend erhöhen. Am Beckenauslauf/Skimmer sollten mindestens 0,5 mg/l freies Chlor nachzuweisen sein. Anwendung: Im Kunststoffbehälter vorlösen und bei laufender Umwälzung gleichmässig über die Wasseroberfläche verteilen.
--	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch Ansprechpartner: Tobias Schild Telefon: +41 (0) 56 460 62 06
---	--

E-Mail: tobias.schild@chemia.ch
www.chemia.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	25.03.2025
Version	25.03 (Version précédente: 23.10)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Matières solides comburantes, Catégorie 2, H272
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P221:
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P501: Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit

symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriol, No.-CAS 87-90-1, No.-CE 201-782-8

2.3. Autres dangers

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Granulong 88
25.03

Date d'impression
25.03.2025

2 / 12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriol	100%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Ox. Sol. 2 H272, -	No.-CAS: 87-90-1 No.-CE: 201-782-8 No.-Index: 613-031-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Vue brouillée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. En cas de chaleur intense ou d'incendie, les récipients fermés risquent d'exploser en raison de l'augmentation de la pression. Des oxydants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des agents extincteurs seuls ou en combinaison. Les tuyauteurs et le personnel de soutien doivent être équipés d'une protection respiratoire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever toute source d'ignition. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Éviter la formation de poussière. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser seulement des ustensiles propres et secs. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage 5.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN

	374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale. >= 0.38 mm Temps de percée: >= 480 min. Gants en Butyl. Épaisseur de couche minimale. >= 0.50 mm Temps de percée: >= 480 min.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Porter un équipement de protection individuelle (EPI). Tablier résistant aux produits chimiques. Vêtements de protection ignifuges.
<i>Risques thermiques</i>	Des oxydants. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	>240°C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles.
Inflammabilité:	non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas de données disponibles.
Point d'éclair:	données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	>200°C
pH:	3 (1% in Wasser)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Risque d'incendie en cas de contact avec des substances inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
10.4. Conditions à éviter	Fort chauffage. Chaleur, flammes et étincelles. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des agents oxydants. Matières inflammables. lessive Agents réducteurs. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x). Gaz chlorhydrique. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion (CAS 87-90-1) Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 5.35 mg/L 4 h(ECHA) Oral LD50 Rat = 406 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Non classé sur la base des informations disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé comme mutagène sur les cellules germinales (mutagène).
Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Peut changer le pH de l'eau. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion (CAS 87-90-1)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 0.13 - 0.5 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 0.06 - 0.11 mg/L [static] (EPA)
EC50 48 h *Daphnia magna* 0.21 mg/L (IUCLID)
EC50 48 h *Daphnia magna* 0.16 - 0.18 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la

12.7. Autres effets néfastes

commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
WGK 2 : Dangereux pour l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur l'évitement et le Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M7. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (-).
IMDG	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 3077. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M7. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID (CH): 101492-08 Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 5. VOC (CH) = 0%
symclosene; trichloroisocyanuric acid; trichloro-1,3,5-triazinetriion (CAS 87-90-1)	
EU - Endocrine Disrupters (COM (2001)262) - Candidate List of Substances	"Group III Chemical" As Triazines [RR-13092-7]
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	085 Product type 2, 3, 4, 5, 11 (201-782-8)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 9
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([201-782-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Produit biocide	CHZB0990 Matière active: Symclosene; Trichloroisocyanursäure, CAS 87-90-1, 100/100g.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6, 7, 8, 11, 14, 15.
-----------------	--

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists
CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
DNEL: Dose dérivée sans effet .
CED: Code du catalogue européen de déchet
LOAEC : Concentration minimale avec effet nocif observé
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
NOAEC : No Observed Adverse Effect Concentration (concentration sans effet nocif observé)
NOAEL: Dose sans effet toxique observé .
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
OEL: Limites d'exposition professionnelle
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail) (États-Unis)
PEC: Concentration de l'exposition prévue .
PEL: limite d'exposition autorisée
PNEC: La concentration prévisible sans effet .
STEL: limite d'exposition à court terme
TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil)
TWA: pondérée dans le temps
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

Aucun(e).
EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.